

# COMPTE-RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL du 15 JANVIER 2019

**DATE DE CONVOCATION :**

11 JANVIER 2019

**DATE D’AFFICHAGE :**

11 JANVIER 2019

**NOMBRE DE MEMBRES :**

En exercice : 28

Présents : 22

Votants : 24

L’an deux mille dix-neuf, le quinze janvier à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEFEBVRE, Maire

**Étaient présents :** Jean-Michel LEFEBVRE, Claude MAUDUIT, Christelle DEROYE, Christian JONCHERAY, Francis BELLUAU, Jean COCHIN, Alain GALLET, Jean-Claude BOULARD, Gersende CARRION, Jean-Louis CECCANTI, Émilie CONSONNI, André DELVILLE, Jacques DEZÈRE, Philippe GAGNOT, Céline LE BORGNE, Chrystèle LEFÈVRE, Jean-Louis LE GOFF, Fabienne LHUISSIER, Michel LOUAZÉ, Michel LUILLIER, Chantal MOISI, Guillaume TERTEREAU

**Étaient absents excusés :**

Aurélie CANET donne procuration à Christelle DEROYE

Isabelle CHAUVIÈRE,

Christelle GUIBERT donne procuration à Guillaume TERTEREAU

Marie NICOLAS

Cécile PÉAN donne procuration à Fabienne LHUISSIER

Cécile PLET- -ROL-TANGUY

**Secrétaire :** Émilie CONSONNI

***Le Conseil Municipal du 4 décembre 2018 est adopté à l’unanimité des membres présents.***

### 1° - **DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :**

L’article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de déléguer certaines de ses compétences au Maire pour faciliter la bonne marche de l’administration communale.

Parmi ces délégations possibles, Monsieur le Maire en sollicite trois :

- a) Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l’exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services, d’un montant inférieur ou égal à 100 000 € HT du moment que ces crédits soient inscrits au budget ainsi que toute décision concernant leurs avenants, quel que soit le pourcentage d’augmentation.
- b) Passer les contrats d’assurances destinés à assurer la couverture des risques incombant à la commune ou dont elle peut être déclarée responsable et accepter les indemnités de sinistres y afférentes.
- c) Décider l’aliénation de gré à gré de bien mobiliers jusqu’à 4 600 €.

Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, des décisions prises dans ce contexte.

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Le Conseil Municipal accepte de déléguer les compétences citées ci-dessus à M. Jean-Michel LEFEBVRE, Maire de la Commune Nouvelle de Marolles-les-Braults.**

**2° - ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE :**

**1) Au Syndicat d'Eau de Rouessé-Fontaine :**

Il faut 7 délégués titulaires – 7 délégués suppléants.

Actuellement :

**Marolles-les-Braults :**

→ 6 titulaires : (Philippe GAGNOT, Jean-Michel LEFEBVRE, Michel LUILIER, Claude MAUDUIT, Michel LOUAZÉ, Chantal MOISI).

→ 6 suppléants : (Guillaume TERTEREAU, Christelle DERROYE, Jean-Claude BOULARD, Aurélie CANET, Jacques DEZÈRE, Jean-Louis CECCANTI)

**Dissé-sous-Ballon :**

→ 2 titulaires : (Francis BELLUAU, Alain GALLET)

→ 2 suppléants : (Céline LE BORGNE, Cécile PLET—ROL-TANGUY)

**2) Au Bassin de l'Orne Saosnoise :**

Il faut 2 délégués titulaires – 2 délégués suppléants.

Actuellement :

**Marolles-les-Braults :**

→ Titulaires : (Philippe GAGNOT – Claude MAUDUIT)

→ Suppléants : (Guillaume TERTEREAU – Jean-Michel LEFEBVRE)

**Dissé-sous-Ballon :**

→ Titulaires : (Marie NICOLAS – Corinne PASQUIER)

→ Suppléants : (Jean COCHIN – Alain GALLET)

**3) Au S.I.D.P.E.P. :**

Il faut 1 délégué titulaire – 1 délégué suppléant.

Actuellement :

**Marolles-les-Braults :**

→ Titulaire : (Philippe GAGNOT)

→ Suppléant (Guillaume TERTEREAU)

**Dissé-sous-Ballon :**

→ Titulaire : (Francis BELLUAU)

→ Suppléant :

#### **4) Délégués à la Défense :**

Il faut 1 délégué titulaire – 1 délégué suppléant

Actuellement :

##### **Marolles-les-Braults :**

→ Titulaire : (*Jean-Louis CECCANTI*)

→ Suppléant : (*Jean-Claude BOULARD*)

##### **Dissé-sous-Ballon :**

→ Titulaire : (*André DELVILLE*)

#### **5) Office du Tourisme de Mamers :**

Il faut deux délégués :

Actuellement :

**Marolles-les-Braults** : (*Jean-Michel LEFEBVRE – Christian JONCHERAY*)

**Dissé-sous-Ballon** : (*Christelle LEFÈVRE*)

#### **6) Référents Sécurité Routière :**

Il faut un délégué titulaire – un délégué suppléant.

Actuellement :

##### **Marolles-les-Braults :**

→ Titulaire : (*Jean-Claude BOULARD*)

→ Suppléant : (*Émilie CONSONNI*)

##### **Dissé-sous-Ballon :**

→

→

#### **7) Référents « Tempête » :**

Deux référents.

Actuellement :

##### **Marolles-les-Braults :**

→ 1<sup>er</sup> référent : (*Claude MAUDUIT*)

→ 2<sup>e</sup> référent : (*Jean-Claude BOULARD*)

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Le Conseil Municipal nommé au 1<sup>er</sup> janvier 2019, les membres suivants aux différents syndicats et autres :

**Syndicat d'Eau de Rouessé-Fontaine :**

**Titulaires :**

Philippe GAGNOT, Jean-Michel LEFEBVRE, Claude MAUDUIT, Michel LOUAZÉ, Chantal MOISI, Francis BELLUAU, Alain GALLET.

**Suppléants :**

Guillaume TERTEREAU, Christelle DERROYE, Jean-Claude BOULARD, Aurélie CANET, Jacques DEZÈRE, Jean-Louis CECCANTI, Céline LE BORGNE.

**Syndicat du Bassin de l'Orne Saosnoise :**

**Titulaires :**

Philippe GAGNOT – Jean COCHIN

**Suppléants :**

Alain GALLET – Jean-Michel LEFEBVRE

**S.I.D.P.E.P :**

**Titulaire :** Philippe GAGNOT

**Suppléant :** Francis BELLUAU

**Délégué à la Défense :**

**Titulaire :** André DELVILLE

**Suppléant :** Jean-Claude BOULARD

**Référents Sécurité Routière :**

**Titulaire :** Jean-Claude BOULARD

**Suppléant :** Émilie CONSONNI

**Référents Tempête :**

**Titulaire :** Claude MAUDUIT

**Suppléant :** Jean-Claude BOULARD

**3° - AUTRES COMMISSIONS :**

Il existait 10 commissions sur Marolles-les-Braults.

Nous vous proposons de ne pas bouger ces membres et proposons aux nouveaux conseillers de choisir de s'inscrire dans une ou plusieurs commissions :

- Commission des Finances (1 fois par an),
- Commission des Travaux (environ 3 fois par an suivant les besoins),
- Commission Culture-Sports-Loisirs (1 fois par an)
- Commission Cimetière (au moins une fois par an)
- Commission de l'Information (1 fois par an)

- Commission des Permis de Construire (1 fois par mois le 4<sup>e</sup> mardi à 17 h 00)
- Commission Environnement (1 fois par an et plus si besoin)
- Commission des Affaires Scolaires (1 fois par an)
- Commission d'Appel d'Offres (suivant les marchés)
- Centre Communal d'Action Sociale (1 fois par mois le 3<sup>e</sup> mardi vers 10 h 00)

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Les différentes commissions existantes sur Marolles-les-Braults perdurent. Les Conseillers Municipaux de Dissé-sous-Ballon sont invités aux différentes commissions.**

<b>Commission des Finances :</b>	<b>Francis BELLUAU – Chrystèle LEFÈVRE</b>
<b>Commission des Travaux :</b>	<b>Jean COCHIN – Francis BELLUAU</b>
<b>Commission Culture-Loisirs :</b>	<b>Céline LE BORGNE – Alain GALLET</b>
<b>Commission Cimetière :</b>	<b>Alain GALLET – Jean COCHIN</b>

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : (SUITE)**

<b>Commission de l'Information :</b>	<b>André DELVILLE</b>
<b>Commission des Permis de Construire :</b>	<b>Francis BELLUAU</b>
<b>Commission Environnement :</b>	<b>/</b>
<b>Commission Affaires Scolaires :</b>	<b>Céline LE BORGNE – Chrystèle LEFÈVRE</b>
<b>Commission Appel d'Offres :</b>	<b>Francis BELLUAU – Alain GALLET – Jean COCHIN</b>

<b>Centre Communal d'Action Sociale :</b>	<b>Jean-Michel LEFEBVRE (Président)</b>
<b>Membres du Conseil Municipal :</b>	<b>Claude MAUDUIT Christelle DERROYE Francis BELLUAU Jean COCHIN Alain GALLET Chantal MOISI Michel LOUAZÉ Michel LUILLIER</b>

**4° - COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS – LISTE PRÉPARATOIRE DES COMMISSAIRES (titulaires & suppléants) :**

Afin de constituer la Commission Communale des Impôts Directs, la Direction Départementale des Finances Publiques de la Sarthe nous demande de proposer 16 noms pour les titulaires et 16 noms pour les suppléants.

Dans cette liste, ils prendront 8 titulaires et 8 suppléants :

**Titulaires :**

Élisabeth BEAUFILS  
Marie-Paule GESLAND  
Michel LOUAZÉ  
Guillaume TERTEREAU  
Émilie CONSONNI  
Philippe GAGNOT  
Guy MADALENA-POUGEOLLE  
Pierre BOUTEILLÉ  
Christian JONCHERAY  
Monique TERTEREAU  
Claude MAUDUIT  
Francine LEBARBIER  
Armelle EVRARD  
Nicole CHARPENTIER  
Francis BELLUAU  
Christian COSME

**Suppléants :**

Jean-Pierre CARRION  
Pascal LOUAZÉ  
Michel LUILLIER  
Monique DEVAUX  
Jean-Louis CECCANTI  
Chantal MOISI  
Jean-Louis TERTEREAU  
Nicole GARNIER  
Fabienne LETOURNEUX  
Alain GALLET  
Jean COCHIN  
Eric LOUVEAU  
Pascal LECORCIER  
René BAUDEUX  
Annie COSME  
Jean-Louis LE GOFF

**PROPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Une liste de 32 noms sera proposée à la Direction Départementale des Finances Publiques de la Sarthe, 16 titulaires et 16 suppléants. Dans cette liste seront tirés au sort 8 titulaires et 8 suppléants.

**Titulaires :**

Élisabeth BEAUFILS  
Marie-Paule GESLAND  
Michel LOUAZÉ  
Guillaume TERTEREAU  
Émilie CONSONNI  
Philippe GAGNOT  
Gérard NICOLAS  
Patricia BRARD  
Christian JONCHERAY  
Monique TERTEREAU  
Claude MAUDUIT  
Francine LEBARBIER  
Armelle EVRARD  
Nicole CHARPENTIER  
Francis BELLUAU  
Christian COSME

**Suppléants :**

Jean-Pierre CARRION  
Pascal LOUAZÉ  
Michel LUILLIER  
Monique DEVAUX  
Jean-Louis CECCANTI  
Chantal MOISI  
Jean-Louis TERTEREAU  
Nicole GARNIER  
Fabienne LETOURNEUX  
Alain GALLET  
Jean COCHIN  
Eric LOUVEAU  
Pascal LECORCIER  
René BAUDEUX  
Annie COSME  
Jean-Louis LE GOFF

**5° - AVENANTS FIN DE TRAVAUX BOULANGERIE :**

**Entreprise CONSONNI :**

Lot n° 5 – « Électricité » : Avenant négatif de 884,60 € HT  
Lot n° 8 – « Plomberie » : Avenant positif de 1 470,22 € HT

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (*Émilie CONSONNI est sortie*) les avenants de l'Entreprise CONSONNI pour finaliser le dossier de la Boulangerie.

**6° - TABLEAU DES RESTES À RÉALISER : (voir annexe)**

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de reprendre les restes à réaliser 2018 en dépenses et en recettes pour les reporter sur le budget de la Commune Nouvelle en 2019.

**7° - MODIFICATION DÉLIBÉRATION DU 4 DÉCEMBRE 2018 :**

Une délibération pour une admission en non-valeur de 14 090 € a été prise lors du Conseil Municipal de décembre pour un reliquat d'impayés dû par l'Entreprise KTBL.

L'administration fiscale nous exonérant des 90 € de frais, l'admission en valeur se monte désormais à 14 000 €.

Etes-vous d'accord pour cette admission en non-valeur ?

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité l'admission en non-valeur de 14 000 €, après remise des 90 € de frais. M. BUCHET, Trésorier, est autorisé à faire cette admission en non-valeur.**

**8° - DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES :**

**☐ - Budget Commune de Marolles-les-Braults : Équilibre budgétaire.**

Investissement – Dépenses :

**Affecter à l'article 2315 « Installations, matériel et outillage techniques » - chapitre 041 « Opérations Patrimoniales » - opération n° 47 « Rue du Docteur Paul Chevalier – Boulevard de la Gare » la somme de 17 333,64 €.**

Investissement – Recettes :

**Affecter à l'article 238 « Avances et acomptes versés » - chapitre 041 « Opérations Patrimoniales » - opération n° 47 « Rue du Docteur Paul Chevalier – Boulevard de la Gare » la somme de 17 333,64 €.**

**☐ - Budget « Lotissement Le Petit Clos » : Validation des Stocks.**

Investissement – Dépenses :

**Affecter la somme de 23 708,05 € au Compte 3555 – chapitre 040**

Investissement – Recettes :

**Affecter la somme de 23 708,05 € au Compte 3555 – chapitre 040**

Fonctionnement – Dépenses :

**Affecter la somme de 23 708,05 € au Compte 71355 – chapitre 042**

Fonctionnement – Recettes :

**Affecter la somme de 23 708,05 € au Compte 71355 – chapitre 042**

**Nouveau montant budgétaire :**

Investissement ( <i>dépenses + recettes</i> ) :	129 835,03 €
Fonctionnement ( <i>dépenses + recettes</i> ) :	187 900,46 €

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la Décision Modificative Budgétaire sur le budget principal pour la somme de 17 333,64 € en « Dépenses » et en « Recettes » pour ainsi respecter l'équilibre budgétaire.**

**La Décision Modificative Budgétaire concernant le Lotissement « Le Petit Clos » sera intégrée au Budget 2019, M. BUCHET, Trésorier, ayant demandé les comptes de gestion.**

## 9° - **SUBVENTION ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE :**

La classe de CM2 de l'École Élémentaire « Le Petit Nicolas » a pour projet une opération proposée par l'Assemblée Nationale et intitulée « Le Parlement des Enfants ».

L'objectif premier de cette opération est le travail autour de la construction d'une loi, du rôle du Parlement, la formation des futurs citoyens.

Ce travail pédagogique sera complété par la venue du député le 22 mars 2019, M. GRELIER, qui proposera une visite de l'Assemblée Nationale, bouquet final pour conclure ce projet.

Nous vous proposons de verser une subvention de 529,80 € pour couvrir les frais de déplacement de cette visite (*train*).

### **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser une subvention de 529,80 € à la Coopérative Scolaire de l'École Élémentaire « Le Petit Nicolas ». Subvention qui servira à payer les billets pour le train qui emmènera 27 enfants et leurs accompagnateurs pour une visite de l'Assemblée Nationale en compagnie de M. GRELIER, Député de la Circonscription.**

## 10° - **DEMANDE DE SUBVENTION ÉCOLE PAUL FORT DE MAMERS :**

Les élèves de l'école Paul Fort réaliseront des tableaux qui illustreront des poèmes de Paul Fort avec l'appui de M. Alexis FERRIER, artiste peintre.

Un enfant de Marolles en classe « ULIS » est concerné, subvention demandée 20 €/enfant.

### **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**L'enfant étant en classe « ULIS », classe non présente sur notre école, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser une subvention de 20 € pour le projet de l'école Paul Fort de Mamers.**

## 11° - **SUBVENTION PAROISSE DE MAROLLES-LES-BRAULTS :**

Une subvention pour le gardiennage de l'église était versée à l'abbé MÉNAGER.

Depuis son décès, Mme CHEVRIER s'occupe de cette tâche. Elle ne souhaitait pas « personnellement » cette subvention mais avait proposé de la verser à l'AD Paroisse de Marolles-les-Braults.

Cette subvention n'a pas été votée en 2018.

Nous vous proposons de verser directement 2018 et 2019.

Montant : 479,86 € pour 2018 et 479,86 € pour 2019 soit : **959,72 €**

### **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**La subvention pour le gardiennage de l'église n'a pas été versée en 2018. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de la verser pour deux années consécutives 2018 et 2019 pour la somme de 479,86 €/an soit un montant total de 959,72 €.**



## 12° - AUTORISATION DE FAIRE APPEL À CANDIDATURE POUR LA TÉLÉMÉDECINE :

M. LEFEBVRE fera un point en séance.

### DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

M. LEFEBVRE, Maire, émet le souhait de mettre en place la télémédecine sur Marolles-les-Braults en complément du recrutement des médecins salariés. Cette « vidéo conférence » qui se développe énormément au nord de l'Europe est un moyen d'obtenir un renouvellement d'ordonnance plus facilement.

Elle permet de désengorger les urgences, et n'aura aucun coût pour la Commune. Si le médecin s'estime non compétent pour la pathologie, le patient sera orienté vers un spécialiste.

Le pharmacien se porte garant de la délivrance de l'ordonnance. Gersende CARRION, Infirmière à l'EHPAD de Marolles, nous informe que ce système a été mis en place sur l'EHPAD, à titre d'essai pour 6 mois en liaison avec un gériatre en plus des généralistes.

Ce système a fait ses preuves, il est très encadré et très surveillé.

Le Conseil Municipal après avoir entendu les avantages de ce service autorise, M. LEFEBVRE, Maire a envoyé le cahier des charges aux entreprises aptes à mettre en place cette télémédecine et l'autorise à signer tous les actes s'y référants.

## 13° - TARIFS PUBLICS LOCAUX – ANNÉE 2019 :

### Tarifs 2018 :

#### **Concessions Funéraires :**

	Marolles-les-Braults	Dissé-sous-Ballon
<b>Trentenaire</b>		
Simple (2 m <sup>2</sup> )	86,00 €	80,00 €
Double (4 m <sup>2</sup> )	170,00 €	/
<b>Cinquantenaire</b>		
Simple (2 m <sup>2</sup> )	132,00 €	100,00 €
Double (4 m <sup>2</sup> )	260,00 €	/

#### **Cavernes :**

Caverne trentenaire : 618,00 €  
Caverne cinquantenaire : 680,00 €

*Prix de la gravure sur plaque à ajouter*

#### **Jardin du Souvenir :**

Dispersion = gratuité  
Acquisition plaque pour livre du souvenir = 39,00 € + gravure (3,10 € la ligne)

**Columbarium :**

	<b>Marolles-les-Braults</b>	<b>Dissé-sous-Ballon</b>
Cavurne		660,00 €
+ concession 30 ans		80,00 €
+ concession 50 ans		/

Pour info : Marolles-les-Braults coût d'une « case de columbarium » : 550 € HT

**Garderie Périscolaire :**

1,60 € la vacation  
Gratuité pour le 3<sup>e</sup> enfant

**Droits de Place :**

Marché = gratuité  
Camions vente (outillage, etc...) : 42,00 €

**Chenil :**

Pension journalière : 16,00 €

**Assainissement :**

Taxe de raccordement au réseau : 2 500,00 €  
Prime fixe sur m<sup>3</sup>: 0,52 €

**Photocopies :**

A4 noir : 0,30 €  
A4 couleur : 1,10 €  
A4 recto/verso noir : 0,60 €  
A4 recto/verso couleur : 2,20 €

A3 noir : 0,60 €  
A3 couleur : 2,10 €  
A3 recto/verso noir : 1,20 €  
A3 recto/verso couleur : 4,20 €

## Tarifs salles Jean-de-la-Fontaine :

	Personnes de l'Extérieur						Personnes de Marolles et Associations Marollaises					
	Salle			Cuisine			Salle			Cuisine		
	Tarif 2018	5%	10%	Tarif 2018	5%	10%	Tarif 2018	5%	10%	Tarif 2018	5%	10%
Salle A (450 personnes)	412,00 €	433,00 €	453,00 €	73,00 €	77,00 €	80,00 €	271,00 €	285,00 €	298,00 €	55,00 €	58,00 €	60,00 €
Salle A (vin d'honneur)*	464,00 €	487,00 €	510,00 €	73,00 €	77,00 €	80,00 €	315,00 €	331,00 €	346,00 €	55,00 €	58,00 €	60,00 €
Salle B (150 personnes)	211,00 €	222,00 €	232,00 €	73,00 €	77,00 €	80,00 €	142,00 €	149,00 €	156,00 €	55,00 €	58,00 €	60,00 €
Salle B (vin d'honneur)*	281,00 €	295,00 €	309,00 €	73,00 €	77,00 €	80,00 €	174,00 €	183,00 €	191,00 €	55,00 €	58,00 €	60,00 €
Salle B1 (100 personnes)	163,00 €	171,00 €	179,00 €	73,00 €	77,00 €	80,00 €	98,00 €	103,00 €	108,00 €	55,00 €	58,00 €	60,00 €
Salle B1 (vin d'honneur)*	199,00 €	209,00 €	219,00 €	73,00 €	77,00 €	80,00 €	120,00 €	126,00 €	132,00 €	55,00 €	58,00 €	60,00 €
Salle B2 (35 personnes)	58,00 €	61,00 €	64,00 €	73,00 €	77,00 €	80,00 €	44,00 €	46,00 €	48,00 €	55,00 €	58,00 €	60,00 €
Salle B2 (vin d'honneur)*	82,00 €	86,00 €	90,00 €	73,00 €	77,00 €	80,00 €	55,00 €	58,00 €	60,00 €	55,00 €	58,00 €	60,00 €
Ainés Ruraux (forfait annuel salle B2)							866,00 €	909,00 €	953,00 €			
Tarif horaire							8,30 €	9,00 €				
* Prêt de verres												

### Salle de Dissé-sous-Ballon : pas de cuisine

#### Week-end :

Personnes de Dissé-sous-Ballon : Été : 80 € - Hiver : 90 €

Personne de l'extérieur : Été : 100 € - Hiver : 110 €

#### Tarif journalier du lundi au vendredi :

Personne de Dissé-sous-Ballon : 60 €

Personne de l'extérieur : 70 €

### Communes de Beaumont-sur-Sarthe et Bonnétable : Tarifs Été/Hiver

Commune de Saint-Cosme-en-Vairais : Pas de période fixe pour Été/Hiver mais suivant utilisation du chauffage ou pas ?

### Location vaisselle :

0,19 € par pièce pour les Marollais ou les Associations Marollaises

0,23 € par pièce pour les personnes extérieures

8,30 € la nappe

Gymnase : 15 €/heure

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Les tarifs publics locaux de l'année 2019 restent inchangés.

**Sauf :**

⇒ **Droits de place** (camions outillage) : 45 € au lieu de 42 €

⇒ **Columbarium :**

Suite à la mise en place d'un nouveau columbarium dans le Cimetière de Marolles-les-Braults, les tarifs seront les suivants :

Case : 550 € + concession 50 ans (132 €)= 682 €

Case : 550 € + concession 30 ans (86 €)= 636 €

La Commission « Cimetière » se réunira courant 2019 pour travailler sur une tarification identique pour les deux cimetières.

⇒ **Chenil :**

Favoriser le placement du chien dans le chenil à l'entrée des ateliers municipaux. Penser à noter le téléphone de la personne qui souhaite déposer un animal.

⇒ **Tarifs Salles Jean-de-la-Fontaine :**

Augmentation des tarifs de 10 % (un vote contre).

⇒ **Salle de Dissé-sous-Ballon :**

Fin des tarifs été/hiver.

**Nouveaux tarifs :**

**Week-end :**

Personne de la Commune : 90 €

Personne hors Commune : 110 €

**Semaine du lundi au vendredi :**

Personne de la Commune : 60 €

Personne hors Commune : 70 €

La Salle de Dissé-sous-Ballon sera réservée deux fois par an gratuitement pour la « Fête des Voisins » et le « repas d'automne ».

Le Conseil Municipal adopte ces nouveaux tarifs avec une voix contre l'augmentation des tarifs des salles Jean-de-la-Fontaine et de la salle de Dissé-sous-Ballon.

14° - **LETTRE DE Mme MORANÇAIS** (Présidente du Conseil Régional)

15° - **BILAN DU CONCILIATEUR** : (voir annexe)

M. BILHEUX, conciliateur, est une personne très importante sur la Commune qui évite beaucoup de conflits.

Il a multiplié par deux le nombre de dossiers traités, avec 85 dossiers « ouverts » dont 59 « réussis ».

## **16° - QUESTIONS DIVERSES :**

☐ - M. LEFEBVRE fait part du courrier envoyé par M. Emmanuel MACRON, Président de la République, demandant aux élus des communes de faciliter la mise en place de débats citoyens (*courrier mis en ligne sur le site de la Commune*).

**Le Conseil Municipal de Marolles-les-Braults souhaite participer en mettant à disposition des usagers une salle gratuitement. Cette salle sera à la Maison des Associations, renseignements à prendre à la Mairie de Marolles-les-Braults pour réservation jusqu'au 15 mars 2019.**

**Un courrier de doléances a été reçu en Mairie. Celui-ci a été transmis à l'Association des Maires Ruraux de la Sarthe.**

### **☐ - Proposition de tablettes aux nouveaux conseillers :**

M. Michel LOUAZÉ et M. Philippe GAGNOT ne se servant pas de leur tablette proposent de la rendre pour la proposer à deux conseillers de Dissé-sous-Ballon.

☐ - M. Jean-Claude BOULARD informe le Conseil Municipal, que beaucoup de personnes sont garées sur les trottoirs de la rue du Docteur Paul Chevalier et que cela nuit à la circulation des personnes à Mobilité réduite.

☐ - Visionnage du diaporama des vœux.

Fin de séance à 22 h 15.